



Sources des données et méthodes de l'indicateur sur l'habitat protégé pour les espèces en péril

Janvier 2014

ISBN : 978-0-660-21567-9

No de cat.: En4-144/28-2013F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'environnement, 2014.

Also available in English.

1 Introduction

L'indicateur sur habitat protégé pour les espèces en péril (<http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=CBA85E96-1>) fait partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) (<http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=47F48106-1>) qui fournit des données et des renseignements afin d'évaluer le rendement du Canada à l'égard d'enjeux clés en matière de durabilité de l'environnement. Cet indicateur est aussi utilisé pour mesurer les progrès accomplis vers les objectifs et cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (<http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=CD30F295-1>).

2 Description et logique de l'indicateur sur l'habitat protégé pour les espèces en péril

2.1 Description

Les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) font état de la superficie d'habitats canadiens qui a été protégée par le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril, au profit d'espèces évaluées comme étant « en péril » (en voie de disparition, menacée ou préoccupante) par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). L'indicateur présente le nombre cumulatif de kilomètres carrés d'habitats protégés par des accords juridiquement contraignants avec l'aide financière du PIH pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2013.

2.2 Logique

L'indicateur sur l'habitat protégé pour les espèces en péril (<http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=CBA85E96-1>) présente les progrès accomplis vers la protection d'habitat par le PIH pour les espèces évaluées comme étant « en péril » (en voie de disparition, menacée ou préoccupante) par le COSEPAC.

Le PIH est un programme de financement conjoint assorti d'une structure de gouvernance interministérielle. Administré par Environnement Canada et géré en collaboration avec Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada, le PIH finance des activités d'intendance qui protègent ou conservent des habitats pour les espèces évaluées comme étant « en péril » par le COSEPAC. La priorité est accordée aux projets portant sur des espèces désignées en voie de disparition ou menacées en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Le programme prend en charge l'ensemble des activités volontaires relatives à la protection de l'habitat, au rétablissement des espèces et à la préservation de la biodiversité. Cela comprend des activités de sensibilisation et d'éducation.

3 Données

3.1 Sources des données

Le bureau des programmes de financement des espèces en péril d'Environnement Canada utilise le système de suivi du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril afin d'assurer le suivi des projets tout au long de leur cycle de vie, de l'étape de la proposition jusqu'aux approbations et aux résultats. Le nombre de kilomètres carrés d'habitat protégé dans le cadre du PIH est déterminé annuellement en fonction des rapports finaux soumis pour chacun des projets.

3.2 Couverture spatiale

L'indicateur a une couverture nationale.

3.3 Couverture temporelle

Les données sont recueillies annuellement depuis la mise en place du programme en 2000-2001.

3.4 Exhaustivité des données

L'indicateur présente tous les kilomètres carrés protégés (accords juridiquement contraignants) grâce au financement offert par le PIH pour la période entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2013. En plus des accords juridiquement contraignants, le PIH soutient aussi d'autres mesures de protection de l'habitat, non présentées dans cet indicateur, à travers les actions directes des propriétaires fonciers, des gestionnaires des terres et des agences de conservation.

3.5 Actualité des données

L'indicateur est à jour au 31 mars 2013.

4 Méthodes

L'indicateur est la somme des superficies (en kilomètres carrés) d'habitat d'espèces en péril protégé par des mesures de protection juridiquement contraignantes, avec l'aide financière du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril. La superficie protégée est annoncée par les administrateurs de projet et le suivi est effectué à l'aide d'une base de données dédiée.

Dans le cadre du PIH, l'habitat des espèces en péril est protégé par une diversité d'activités. Des exemples incluent l'achat de terres, les dons et les ententes à long terme telles que les servitudes de conservation. Pour chaque année, l'habitat cumulatif protégé par des mesures de protection juridiquement contraignantes est calculé en ajoutant les kilomètres carrés nouvellement protégés à ceux déjà protégés.

5 Mises en garde et limites

- Bien que l'objectif du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril soit d'appuyer la conservation et le rétablissement d'espèces en péril, cet indicateur est simplement une mesure de la quantité d'habitats protégés, et non une mesure de la réussite de la conservation ou du rétablissement des espèces, ou de la qualité de l'habitat protégé. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la situation des espèces en péril au Canada, voir le site du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (<http://www.cosewic.gc.ca/>).
- Bien que les ententes de conservation volontaires avec des propriétaires fonciers contribuent à la conservation et à la protection des habitats dans le cadre du PIH, cet indicateur ne mesure que l'habitat qui a été protégé grâce à des mécanismes juridiquement contraignants. Cette façon de faire garantit que l'habitat inclus dans l'indicateur est protégé à long terme.
- Certaines aires protégées dans le cadre du PIH peuvent, avec le temps, être officiellement reconnues par une administration participant au programme comme une étant une « aire protégée », conformément à la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) telle qu'appliquée au Canada. Ces aires pourraient inclure, par exemple, des terres protégées par un achat ou un don. De plus amples détails sont disponibles dans le document Indicateurs sur les aires protégées - Sources des données et méthodes (<http://ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=5FABE1CD-1>) des Indicateurs canadiens de la durabilité de l'environnement (ICDE).

6 Références et lectures complémentaires

6.1 Références

Gouvernement du Canada (2013) Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Consulté le 6 septembre 2013. Disponible à : <http://www.cosewic.gc.ca/>.

Environnement Canada (2013) Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. Consulté le 6 septembre 2013. Disponible à : <http://ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=Fr&n=59BF488F-1>.

6.2 Lectures complémentaires

Ministère de la Justice du Canada (2002) *Loi sur les espèces en péril*. Consulté le 6 septembre 2013. Disponible à : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html>.

Gouvernement du Canada (2012) Registre public des espèces en péril. Consulté le 6 septembre 2013. Disponible à : http://www.sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca